

Pacte pour le numérique

> SORTIR DE LA CRISE

> RELANCER L'ÉCONOMIE

> AGIR POUR LE FUTUR

SIGNATAIRES

Cigref
RÉUSSIR
LE NUMÉRIQUE

SU
syntec numérique

syntec**Conseil**

TECH'IN
FRANCE

SOMMAIRE

PORTEURS DU PACTE POUR LE NUMERIQUE.....	3
LE PACTE POUR LE NUMÉRIQUE EN BREF.....	4
SIGNATAIRES DU PACTE POUR LE NUMÉRIQUE.....	5
UNE CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INÉDITE.....	6
LE SECTEUR DU NUMÉRIQUE PROFONDEMENT TOUCHÉ.....	7
UN IMPÉRATIF DE COOPÉRATION.....	8
UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ.....	9
UNE SORTIE DE CRISE INCERTAINE.....	10
DE NOUVELLES RÉGULATIONS POUR UNE AMBITION RENOUVELÉE.....	11
OUVERTURE ET DIALOGUE AU PROFIT D'UNE AMBITION COLLECTIVE.....	18

PORTEURS DU PACTE POUR LE NUMERIQUE

CIGREF www.cigref.fr

Fondé en 1970, le Cigref maintient depuis 50 ans une double ambition. Il organise, anime, synthétise et diffuse la pensée collective de ses membres sur leurs principaux enjeux numériques. Il entretient des relations de dialogue avec leurs principaux fournisseurs afin de traiter collectivement les difficultés rencontrées.

Présidé par **Bernard Duverneuil**, le Cigref porte, en toute indépendance, la voix de ses 152 adhérents, grandes entreprises et administrations publiques françaises. Ils représentent un chiffre d'affaire cumulé de 1 700 Md€, 9 millions de salariés, 200 000 employés internes dans l'IT et les systèmes d'information, pour une dépense annuelle de 50 Md€ dans les solutions et services numérique. Le Cigref est résolument orienté vers l'avenir pour bâtir un numérique durable, responsable et de confiance.

SYNTEC NUMERIQUE www.syntec-numerique.fr

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies. Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 56 Md€ de chiffre d'affaires, 510 000 employés dans le secteur).

Présidé par **Godefroy de Bentzmann** depuis juin 2016, Syntec Numérique contribue à la croissance du secteur et à la transformation numérique de notre pays à travers la promotion des nouveaux usages du numérique, le soutien à l'emploi et à la formation, l'accompagnement de ses adhérents dans leur développement et la valorisation de nos professions et métiers.

SYNTEC CONSEIL www.syntec-conseil.fr

Syntec Conseil, est l'organisation professionnelle représentative des sociétés de conseil en France, qui comptent 120 000 salariés et totalisent 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle rassemble près de 250 entreprises de toutes tailles qui, dans leurs spécialités de conseil respectives, interviennent pour créer les conditions de la performance globale de leurs clients et contribuent de manière décisive à la transformation responsable des entreprises et de la Société.

Présidé par **Matthieu Courtecuisse**, le syndicat agit pour la promotion et la défense du conseil, et porte la voix du secteur auprès de toutes ses parties prenantes : entreprises, pouvoirs publics, particuliers, société civile, médias, syndicats et fédérations syndicales, organismes paritaires, partenaires associatifs.

TECH IN FRANCE www.techinfrance.fr

Créée en 2005, TECH IN France est une association professionnelle de loi 1901 qui a pour but de rassembler et de représenter les éditeurs de logiciels, de services internet et de plateformes en France. Porte-parole de l'industrie numérique, TECH IN France compte 400 entreprises adhérentes : de la startup à la multinationale en passant par la PME et les grands groupes français ; soit 8 milliards d'euros et 90 000 emplois.

Présidé par **Pierre-Marie Lehucher**, TECH IN France s'est donnée pour mission de mener une réflexion permanente sur l'évolution de l'industrie numérique et promouvoir l'attractivité du secteur.

LE PACTE POUR LE NUMÉRIQUE EN BREF

CONTEXTE

Confronté à la pandémie du virus SARS-CoV2, et à la triple crise sanitaire, économique et sociale qu'elle génère avec une gravité inédite, le secteur du numérique est profondément touché. Ce secteur, dans sa diversité, irrigue tous les autres secteurs et conditionne désormais le fonctionnement de toutes les activités de la société et la résilience de la nation. Nos quatre associations ont, dans ce contexte impérieux, décidé de coopérer et de partager leurs diagnostics pour préparer la sortie de crise et mettre en place les conditions qui permettront de relancer l'économie et d'agir pour le futur.

Nos quatre associations, Cigref, Syntec Numérique, Syntec Conseil et Tech In France, ont collectivement identifié sept thèmes structurants qu'il conviendra de traiter en priorité pour permettre au secteur numérique de renforcer sa capacité d'entraînement de l'économie française, et formulent des propositions concrètes. Ces propositions s'inscrivent dans la perspective ouverte par le Pacte productif du Gouvernement et la préparation d'un plan de relance post-crise.

PROPOSITIONS

1. Instaurer une autorité interministérielle du Pacte pour le numérique.
2. Etendre le dispositif de suramortissement fiscal numérique à toutes les entreprises et à tous les projets de modernisation numérique, pour les investissements réalisés sur la période 2020-2022, et créer un crédit d'impôt pour la transformation numérique.
3. Cibler les investissements publics et privés dans le numérique en fonction de critères d'indépendance stratégique, de sobriété numérique, de résilience et de protection.
4. Refondre le rationnel de l'activité partielle afin de doter ce dispositif de crise de la capacité à préserver l'activité en même temps que l'emploi.
5. Soutenir l'emploi des jeunes diplômés, renforcer la formation et promouvoir la mixité.
6. Développer des actifs numériques stratégiques afin de réduire la dépendance technologique de l'Union européenne et renforcer la confiance dans le cyberspace.
7. Inventer les nouvelles formes de travail.

SIGNATAIRES DU PACTE POUR LE NUMÉRIQUE



BERNARD DUVERNEUIL

Président du Cigref



GODEFROY DE BENTZMANN

Président de Syntec numérique



MATTHIEU COURTECUISSÉ

Président de Syntec conseil



PIERRE-MARIE LEUCHER

Président de Tech In France

UNE CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INÉDITE

La crise est là, terrible, profondément installée dans le quotidien de la société et de son économie, probablement pour plusieurs semaines encore, voire pour plusieurs mois avec des conséquences lourdes sur l'activité des entreprises et sur leur compétitivité. **Au choc sanitaire initial, s'est en effet très vite ajouté un double choc économique et social.** Chacun s'est adapté, plus ou moins efficacement, avec cette conviction impérieuse que la rigueur de nos comportements individuels conditionne l'efficacité de notre combat collectif contre le SARS-CoV2, et nous partageons tous une conscience aiguë de la gravité de la situation. Gravité sanitaire, bien sûr, et nous ne reviendrons pas sur le soutien massif que nous devons à toutes celles et ceux qui se dévouent sans compter pour juguler la pandémie. Gravité sociale et économique ensuite, tout le corps social étant frappé plus ou moins durement par les conséquences de cette crise sans équivalent dans notre histoire récente, et qui iront bien au-delà de ce que l'on a pu connaître en 2008.

A leur façon, implacable, les chiffres macro-économiques que l'on préférerait tenter d'oublier pour privilégier la santé, peuvent donner le tournis. Le cap des 11 millions de salariés en activité partielle a été franchi, le régime de l'assurance chômage enregistre désormais une dette de plus de 42 milliards d'euros, le déficit public se creuse à environ 9 % du PIB et la dette à 115 % du PIB. Et ce ne sont là que les seules conséquences des premières semaines d'un épisode pandémique dont on ne sait pas, à cette heure, prédire les développements à court et moyen termes. Derrière ces chiffres, nous voyons se profiler le spectre de la récession, avec son cortège de faillites, sa cohorte de chômeurs, et l'extension de la précarité, de la pauvreté et de la misère, malgré les efforts sans précédent de la solidarité nationale.

LE SECTEUR DU NUMÉRIQUE PROFONDEMENT TOUCHÉ

Le secteur du numérique représente une part substantielle de l'activité nationale. Il compte plus d'un million d'emplois et génère environ 10 % du produit intérieur brut. A titre d'exemple, le chiffre d'affaires cumulé des seuls adhérents de Syntec Numérique représente environ 52 milliards d'euros, et le *cash-out* annuel des 152 membres du Cigref est d'environ 50 milliards d'euros. **Notre secteur d'activité, qui conditionne désormais, et de façon toujours croissante, le fonctionnement des entreprises, des administrations publiques, de la société dans son ensemble, voire de nos vies personnelles, est profondément touché par cette crise.**

Confrontées à cette nouvelle maladie infectieuse respiratoire Covid-19, les directions informatiques des entreprises et des administrations publiques ont toutes, sans exception, adopté des mesures de crise absolument inédites pour l'économie française et l'histoire de sa transformation numérique. Elles ont toutes, sans exception, été dans l'obligation de répondre, dans des délais extraordinairement courts, aux mesures de confinement et de télétravail de leurs salariés, à une chute brutale de l'activité pour nombre d'entre elles, à la hausse significative de la cybermenace dans une situation inédite de vulnérabilité, à de nombreux arbitrages entre le *run* et le *build*, dans un contexte d'activité partielle plus ou moins massive des collaborateurs et de négociations complexes avec leurs principaux fournisseurs de solutions et services numériques.

Ceux-ci, dans la diversité de leurs activités, éditeurs de logiciels, entreprises de la tech et de services numériques, sociétés de conseil en technologie et en stratégie, ainsi que les start-ups, sont confrontés aux mêmes difficultés que leurs clients, aux mêmes obligations doublement commandées par la crise sanitaire et la baisse d'activité. Les quelques chiffres recueillis par Syntec Numérique dans le cadre d'une étude d'impact de la crise sanitaire effectuée auprès de ses membres sont éloquentes. Par exemple, plus de 4 répondants sur 5 anticipent une baisse de leur chiffre d'affaires prévisionnel de plus de 25 % sur le deuxième trimestre 2020. Près de la moitié des dirigeants expriment leur inquiétude quant à la pérennité de leur entreprise si l'économie ne retrouve pas son régime normal d'ici le mois de septembre 2020. Et plus de deux entreprises sur trois du secteur numérique ont recours au dispositif gouvernemental d'activité partielle.

UN IMPÉRATIF DE COOPÉRATION

C'est dans ce contexte de forte tension sur l'activité numérique dans son ensemble que le Cigref et Syntec Numérique ont été amenés à lancer, le 25 mars 2020, dès les premiers signes de difficultés, un appel solennel¹ aux exigences de compréhension mutuelle, de solidarité professionnelle et d'anticipation entre utilisateurs et fournisseurs de solutions et services numériques. Ils ont proposé six principes à mettre en œuvre en matière de relations contractuelles en ce temps de crise. Il apparaît clairement que, malgré les immenses difficultés auxquelles sont confrontés les uns et les autres, cet appel a été entendu et produit des effets positifs.

Afin de capitaliser sur la dynamique de collaboration créée par cet appel, et dans un esprit de responsabilité, **nos quatre organisations professionnelles**, représentatives du secteur d'activité du numérique en France, utilisateurs et fournisseurs de solutions et services numériques, **ont décidé de mutualiser leurs réflexions de crise**. Elles se proposent d'établir un référentiel commun des conditions de la sortie de crise et de la relance de l'économie, d'abord dans le secteur numérique, mais également, et plus substantiellement, par l'utilisation de leurs ressources comme un vecteur de la compétitivité des entreprises, de la performance des administrations, et de leur adaptation aux conditions nouvelles générées par cette crise historique.

C'est dans cet état d'esprit de coopération que nous proposons le Pacte pour le numérique, répondant à trois objectifs impérieux qu'il convient d'articuler afin d'en optimiser l'efficacité : **sortir de la crise, relancer l'économie, agir pour le futur**. Nos quatre associations proposent aux pouvoirs publics et aux organisations syndicales et patronales représentatives, de s'associer à ce pacte dans un esprit de solidarité et de responsabilité.

¹ Cf. « [COVID-19 : SIX PRINCIPES DE RELATIONS CONTRACTUELLES EN TEMPS DE CRISE](#) »

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Nos quatre associations partagent une double conviction.

D'une part, **le numérique aura été dans cette crise l'un des facteurs essentiels de la continuité de l'activité**, lorsqu'elle a été possible, au cours de cette période de confinement. Les directions informatiques, en effet, grâce au soutien de leurs prestataires et à l'engagement de leurs collaborateurs, ont fait preuve de trésors d'ingéniosité pour maintenir en fonction ce qui pouvait l'être, et pour développer ce qui devait l'être comme le télétravail, les canaux de collaboration ou la fiabilité des systèmes et réseaux. Nous tenons tout particulièrement à saluer et mettre en lumière la qualité du travail d'adaptation et de résilience qu'ont accompli les opérateurs de télécommunication, dès le début de la crise, pour garantir la continuité de leurs services au profit du plus grand nombre.

D'autre part, **le numérique sera nécessairement l'un des facteurs essentiels de la reprise de l'activité**. D'abord parce qu'il ne fait plus de doute que le numérique est désormais l'une des conditions essentielles du fonctionnement de la société. Ensuite parce que chacun a désormais une conscience aiguë de la puissance de transformation que cette crise aura eue sur les organisations, sur leurs systèmes de dépendance, sur les conditions de leur résilience.

A ces leçons apprises de la crise, il convient d'ajouter celles que nous avons acquises au cours des mois qui l'ont précédée. Chacune de nos organisations, suivant sa culture propre et sa sensibilité, a exprimé son ambition de **construire, pour la décennie qui vient, un numérique durable, responsable et de confiance**. Il nous appartient d'imaginer la façon dont notre secteur saura articuler les conditions de développement et de mise en œuvre de cette ambition avec les exigences nouvelles commandées par la crise sanitaire.

UNE SORTIE DE CRISE INCERTAINE

Bien sûr, toute réflexion, portant sur les conditions de la reprise de l'activité et du redémarrage de l'économie, ne pourra faire l'économie d'un travail exigeant de prospective et d'analyse des conditions de sortie de la crise sanitaire. A ce stade, trop d'incertitudes demeurent pour déterminer ces conditions de manière fiable. Incertitudes scientifiques d'abord, et qui commandent toutes les autres, sur la contagiosité, sur la létalité, sur les mutations possibles du SARS-CoV2, et sur la rapidité de mise au point d'un traitement ou d'un vaccin. Incertitudes politiques et économiques ensuite, qui oscillent entre deux scénarios extrêmes².

Le premier scénario optimiste, décrit un épisode brutal, certes, mais passager, suivi d'un retour à la normale dans le fonctionnement de l'économie et des institutions. A l'opposé, le second scénario décrit une situation où les mesures d'ampleur prises pour freiner la mortalité entraîneraient un ébranlement et une mutation profonde de l'économie mondiale, ainsi que des systèmes politiques et sociaux. Quant aux scénarios de long terme, ils dépendront beaucoup de l'intensité et de la durée du triple choc sanitaire, économique et social, et de ses éventuelles répliques.

Les conditions de la sortie de crise vont rester, probablement pour de longs mois, très incertaines. Beaucoup de temps va passer avant que nous puissions arbitrer entre ces deux scénarios extrêmes autrement que par la conviction intime et non étayée. Pour autant, **ce contexte d'incertitude ne doit pas nous réduire à l'attentisme, ni nous contraindre à l'inaction**. Nous avons l'ardente obligation, au nom des adhérents de nos quatre associations, de faire émerger les conditions les meilleures pour sortir de la crise, relancer l'économie et agir pour le futur. C'est tout l'objet de ce Pacte pour le numérique.

² Cf. « Crise du Covid-19 : scénarios à l'horizon fin 2021 », document de travail mis à jour le 20 avril 2020, Futuribles International

DE NOUVELLES RÉGULATIONS POUR UNE AMBITION RENOUVELÉE

Avec une ambition renouvelée, et dans ce contexte d'incertitudes majeures, nos quatre associations estiment que **le numérique doit être identifié comme secteur d'activité prioritaire et stratégique**. Il doit bénéficier, à ce titre, de nouvelles formes de régulation qui lui permettront de se positionner, dans les meilleures conditions, en amortisseur de la crise d'abord, en moteur de la reprise ensuite. Ces nouvelles régulations seraient la nécessaire contrepartie d'engagements renforcés du secteur.

Déjà, dès le début de la crise, Syntec Numérique³ a demandé à ses adhérents et à tous les acteurs du numérique de se mobiliser pour apporter l'expertise, ouvrir leurs plateformes et renforcer leurs efforts pour accompagner la poursuite de l'activité et les transformations numériques de leurs clients dans tous les secteurs d'activité. Chacune de nos associations s'est mobilisée pour accompagner ses membres dans la crise sévère qui les a tous frappés, dans un esprit de collaboration entre fournisseurs et utilisateurs.

Nos quatre associations ont par ailleurs bien noté que le Pacte productif en préparation sera l'un des produits de sortie de crise, Pacte dont les intentions et orientations ont vocation à s'adapter aux enjeux de relance économique du pays. C'est dans le cadre de ce Pacte productif que la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances, Agnès Pannier-Runacher, a appelé à un renforcement de nos bases industrielles, notamment via le levier du numérique.

Nos quatre associations appellent donc les pouvoirs publics ainsi que les organisations syndicales et patronales représentatives, à prendre toutes les dispositions, dans le cadre d'une concertation adaptée, pour donner au secteur du numérique les moyens de son ambition au service de la sortie de crise de la société et de la relance économique. A ce stade, nos quatre associations ont collectivement identifié **sept thèmes structurants** qu'il conviendra de traiter en priorité pour permettre au secteur numérique de renforcer sa capacité d'entraînement de l'économie française.

³ Cf. « [Syntec Numérique répond présent et contribuera à l'élaboration des mesures du futur plan de relance](#) »

1. INSTAURER UNE AUTORITÉ INTERMINISTÉRIELLE DU PACTE POUR LE NUMÉRIQUE

Nos quatre associations constatent que les responsabilités en matière de coordination des sujets numériques sont dispersées entre plusieurs départements ministériels, malgré la présence, auprès du Ministre de l'économie et des finances et du Ministre de l'action et des comptes publics, d'un Secrétaire d'Etat chargé du numérique. La crise sanitaire aura mis en lumière, par son caractère inédit, les limites du dispositif actuel, inadapté au caractère éminemment transverse du numérique. Nos quatre associations pointent notamment son manque de lisibilité, la dispersion de ses ressources et ses carences en termes de moyens pour assurer une gouvernance efficace et efficiente du secteur du numérique, dans la diversité de ses activités et de ses acteurs. Il convient dès lors de simplifier et de renforcer ce dispositif, dans le cadre d'une réforme en profondeur qui lui permettra de retrouver la vigueur nécessaire pour affronter les défis à venir.

Nos quatre associations demandent la création d'une autorité interministérielle du Pacte pour le numérique, directement placée auprès du Premier Ministre, disposant de pouvoirs d'arbitrages étendus et de moyens adaptés. Celle-ci viendra appuyer l'action du Secrétaire d'Etat chargé du numérique et contribuera à renforcer sa visibilité. Sa priorité consistera à mettre en œuvre les prescriptions du Pacte pour le numérique, et les dispositions qui en procèdent, et à vérifier leur prise en compte par les politiques publiques concernées. Cette autorité devra par ailleurs organiser le suivi des indicateurs d'efficacité et de performance de la relance dans et par l'activité du secteur numérique.

2. ÉTENDRE LE DISPOSITIF DE SURAMORTISSEMENT FISCAL NUMÉRIQUE ET CRÉER UN CRÉDIT D'IMPÔT ADAPTÉ

Aujourd'hui, le dispositif de suramortissement fiscal pour les investissements dans le domaine de la robotique et de la transformation numérique est réservé aux PME. Il permet à celles-ci de déduire de leur résultat imposable jusqu'à 40 % du prix de revient des biens et logiciels contribuant à leur transformation vers l'industrie du futur, pour tout investissement réalisé sur la période 2019-2020.

Nos quatre associations demandent l'extension de ce dispositif de suramortissement numérique à toutes les entreprises, et à tous les projets de modernisation numérique, pour tout investissement réalisé sur la période 2020-2022. Nous demandons également que ce dispositif de suramortissement fiscal soit complété d'un dispositif de crédit d'impôt pour la transformation numérique, notamment pour les entreprises les plus en difficulté, et pour les entreprises qui engagent des projets de relocalisation de centres de compétence ou de production.

3. CIBLER LES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS LE NUMÉRIQUE

Nos quatre associations demandent que les projets d'investissement numérique, engagés à partir du territoire national, et particulièrement les plus significatifs d'entre eux, soient évalués lors de leur phase amont suivant trois critères. Pour les achats publics et des organismes qui y sont soumis, ces trois critères devront apparaître dans les règles de mise en œuvre du code de la commande publique en complément de la définition de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les dérogations devront nécessiter une exception argumentée. Pour la commande privée, les entreprises seront encouragées et incitées, dans la logique du présent Pacte pour le numérique, à mettre en œuvre ces trois critères d'appréciation de leurs achats de solutions et services numériques.

Le premier critère porte sur l'indépendance stratégique. Il convient de s'assurer que les projets de transformation numérique n'induisent pas, au-delà de certains seuils à déterminer, des dépendances systémiques des entreprises et des administrations publiques, nationales et européennes, à l'égard d'acteurs tiers contraints par des lois et règlements extra-européens. Ce critère conduira nécessairement à s'interroger sur la relocalisation d'activités et d'actifs numériques stratégiques (Cf. thème 6).

Le deuxième critère porte sur la sobriété numérique et s'inscrit dans la perspective d'une dynamique de relance de l'économie plus respectueuse de l'environnement. Il consistera à vérifier que les projets de transformation numérique induisent des économies globales en matière de consommation d'énergie et d'équipements d'infrastructure, et à une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, le troisième critère porte sur la résilience des infrastructures numériques et la protection du patrimoine informationnel, notamment lorsque celui-ci est particulièrement sensible. Un tel critère est particulièrement structurant, bien entendu, pour les opérateurs d'importance vitale et de services essentiels. Il consistera donc à vérifier que les projets de transformation numérique ne conduisent pas à une fragilisation de ces services essentiels ou participent à leur renforcement.

4. RÉFORMER LE RATIONNEL DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Nos quatre associations font le constat de fortes disparités entre les 27 Etats membres de l'Union européenne en matière d'application des règles d'activité partielle. Certains Etats protègent l'activité des entreprises ayant recours à ce dispositif, financé en partie par l'Etat, ce qui permet aux salariés de continuer à travailler à temps plein pour leur employeur. Dans d'autres Etats, et notamment la France, le dispositif d'activité partielle protège l'emploi, sans prise en compte de la préservation de l'activité de l'entreprise contrainte d'y recourir. Cette disparité conduit à des distorsions de concurrence entre entreprises au sein de l'UE, voire au sein même des entreprises implantées dans plusieurs Etats de l'Union, au détriment des établissements français. En effet, lorsqu'une entreprise constate la baisse de son activité, et se trouve contrainte de recourir au dispositif d'activité partielle, pour autant ses fonctions transverses, et notamment celles qui mettent en œuvre, supportent et maintiennent les systèmes d'information et les technologies numériques, n'en demeurent pas moins dans une position de pleine activité. Cette situation induit un risque avéré de délocalisation de certaines fonctions IT vers d'autres zones, plus protectrices de l'activité, parfois de manière définitive.

Pour réduire ces distorsions, nos quatre associations demandent que soit rénové substantiellement, en France, le rationnel de l'activité partielle afin de doter ce dispositif de crise de la capacité à préserver l'activité en même temps que l'emploi, notamment au sein des directions du numérique des grandes entreprises françaises multinationales.

En complément de cette réforme de l'activité partielle, nos quatre associations demandent que des mesures ciblées d'allègement des charges sociales soient privilégiées en lieu et place des dispositions d'activité partielle, avec l'objectif de préserver, là encore, les projets de transformation numérique des entreprises de tous les secteurs d'activité, afin de favoriser leur mutation et leur adaptation aux conditions nouvelles de l'économie numérique.

5. SOUTENIR L'EMPLOI DES JEUNES DIPLOMÉS, RENFORCER LA FORMATION ET PROMOUVOIR LA MIXITÉ

La hausse massive du chômage, prévisible dans les mois qui viennent, aura des conséquences négatives sur la capacité des jeunes diplômés à trouver un premier emploi, auxquelles s'ajouteront les difficultés des étudiants de toutes les filières de l'enseignement supérieur à accéder à des stages ou à des emplois de formation en alternance. Cette crise porte en elle le risque majeur du sacrifice d'une génération. Dans le contexte de pénurie de compétences croissante que connaît le secteur du numérique en France et en Europe, cette situation n'est pas acceptable.

Dès lors, afin de réduire ce risque pour les futurs diplômés, nos quatre associations demandent la mise en œuvre des dispositions d'accompagnement et d'aide au premier emploi des jeunes diplômés des filières de formation aux métiers techniques du numérique, indépendamment du secteur d'activité de l'employeur.

Par ailleurs, et afin de renforcer la cohésion numérique et territoriale de la nation, nos quatre associations sont attentives à l'amélioration et au renforcement des dispositifs qui permettront le développement de la formation initiale, à tous les niveaux académiques, par le contrat d'apprentissage, et de la formation continue par le contrat de professionnalisation, dans le secteur d'activité du numérique, notamment au profit des jeunes issues de la diversité, de la ruralité et des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou en situation de handicap.

Enfin, nos quatre associations demandent que les initiatives en faveur de la féminisation des métiers du numérique et de la tech ne pâtissent pas de la situation. Bien au contraire, nous affirmons notre conviction de l'importance stratégique des mesures pour plus de mixité dans notre secteur d'activité, dès le plus jeune âge. Plus les femmes trouveront leur place dans le monde de l'informatique, du numérique et de la technologie, plus les dynamiques d'innovation et d'entrepreneuriat en profiteront. Ces mesures sont indispensables pour relancer l'économie et agir pour le futur.

6. DÉVELOPPER DES ACTIFS NUMÉRIQUES STRATÉGIQUES

Cette crise a mis en lumière la nécessité pour l'Union européenne de progresser en matière d'autonomie stratégique, de résilience, et de maîtrise de son destin numérique. Ces constats

ne sont pas nouveaux, mais ils prennent une dimension singulière dans le contexte géopolitique que le triple choc sanitaire, économique et social a fait brutalement émerger. Nous identifions notamment le risque de zones de dépendance, déjà connues par ailleurs, mais dont l'urgence à les résorber s'est renforcée avec la crise, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de certains grands applicatifs ou du *cloud* par exemple. Nous identifions également, à court ou moyen terme, des difficultés du même ordre dans les domaines des infrastructures et du *hardware*. A plus long terme, nous identifions de la même manière la nécessité de se préparer à la révolution de l'informatique quantique. Nous identifions enfin un nécessaire effort à engager pour préserver, voire renforcer, la dynamique de concurrence du marché du *software*, par exemple en matière de développement de l'*open source*.

Cette ambition de développement d'actifs numériques stratégiques pour la France et l'Europe doit naturellement s'inscrire dans la perspective ouverte par **l'Appel de Paris, lancé par le Président de la République, Emmanuel Macron, le 12 novembre 2018**, en faveur de la confiance et de la sécurité dans le cyberspace, et auquel le Cigref, Syntec Numérique et Tech In France ont apporté leur soutien officiel.

Nos quatre associations demandent un renforcement significatif, dans les meilleurs délais, des travaux de développement de projets structurants portés par la filière numérique, notamment dans le cadre des comités stratégiques de filière, en donnant la priorité à ceux qui présentent les meilleures potentialités au service de l'autonomie stratégique de l'Union européenne, en cohérence avec les stratégies numériques que celle-ci est en train de développer, et du renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cyberspace conformément aux ambitions portées par l'Appel de Paris.

7. INVENTER LES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

Le secteur du numérique observe depuis plusieurs années, et subit plus que d'autres secteurs, les mutations rapides du rapport au travail et au salariat traditionnel. Il est confronté à une génération nouvelle qui aspire à mettre ses compétences au service de ses employeurs suivant des modalités inédites et peu compatibles avec la législation du travail dans sa forme actuelle. Freelances, slashers, travailleurs indépendants, porteurs de projets, une partie significative et croissante de la compétence numérique se développe sous ces formes nouvelles, auxquelles les entreprises traditionnelles ont difficilement accès.

Nos quatre associations demandent que, dans le cadre du dialogue social, les entreprises du secteur numérique puissent mobiliser ces compétences de manière simplifiée.

Par ailleurs, la crise sanitaire et les mesures de confinement ont opéré une mutation radicale du rapport au télétravail et de la notion de sujétion à l'employeur, expérimentée dans la durée, et désormais plébiscitée, au moins tant que dureront les risques de propagation du virus SARS-CoV2, tant par les employeurs que par les salariés. Or, les conventions collectives ne sont que dans de rares cas, et toujours partiellement, compatibles avec ces nouvelles formes de travail, tant pour les dispositions que doivent adopter les entreprises, que pour les rapports que les salariés eux-mêmes entretiennent avec leur activité.

Nos quatre associations demandent qu'un travail de réflexion se développe dans les différentes branches professionnelles, afin de capitaliser sur les leçons apprises de la crise sanitaire et d'engager une réforme des conventions collectives pour une prise en compte pérenne de ces nouvelles formes de travail.

Enfin, il est indispensable d'engager une réforme en profondeur de la législation relative au délit de marchandage et au prêt illicite de main-d'œuvre, notions difficilement compatibles avec l'activité du secteur du numérique. Elles empoisonnent et complexifient depuis de trop nombreuses années, et sans valeur ajoutée substantielle pour les salariés dont elles sont censées garantir les droits, les relations des sociétés de conseil en technologie et de services numériques avec les directions des systèmes d'information et du numérique de leurs clients. La législation en la matière constitue un frein très substantiel à la dynamique du secteur du numérique, notamment pour le passage à l'échelle des nouvelles méthodes de travail et de développement de projets, agiles par exemple, qui sont peu compatibles avec les rigidités de sujétion salariale qu'elle impose.

Nos quatre associations demandent donc que des mesures rapides, éventuellement dérogatoires du régime général au profit du secteur du numérique, permettent de s'affranchir, dans des limites qu'il conviendra de préciser et de négocier avec les organisations syndicales représentatives, de la législation relative au délit de marchandage et au prêt illicite de main-d'œuvre.

OUVERTURE ET DIALOGUE AU PROFIT D'UNE AMBITION COLLECTIVE

Nos quatre associations ont évidemment **une conscience claire des difficultés** de mise en œuvre des mesures que propose le présent Pacte pour le numérique. Nous ne sommes pas naïfs, et nous mesurons, bien entendu, les différents risques attachés à ce type de démarche, comme les effets de bord négatifs qu'il conviendra d'identifier et de résoudre, les usages opportunistes qu'il faudra confondre et dénoncer, leur coût, enfin, qui ne sera nécessairement pas neutre. Mais nous avons également une **conscience plus claire encore du risque à ne pas faire**, du risque à ne pas adopter un tel train de mesures dans les meilleurs délais. Le risque est celui d'un coût économique et social plus grand encore, celui d'un déclassement accéléré de la France et de son économie, celui de briser les ambitions de notre pays dans le peloton de tête de la tech mondiale, celui de la perte, inéluctable, de son statut dans la compétition globale pour l'innovation numérique.

Bien entendu, il convient d'apprécier et de définir le degré d'urgence de chacune des mesures proposées dans le présent Pacte pour le numérique. A l'évidence, les mesures présentées dans les thèmes 2, 4 et 5 nécessitent des **consultations urgentes suivies de décisions immédiates** afin de produire des effets dans les mois qui viennent. Quant aux autres thèmes, ils proposent des mesures, dont les effets seront nécessairement de moyens termes, mais qu'il est nécessaire d'engager dans les meilleurs délais afin de générer les dynamiques de croissances escomptées.

Nos quatre associations assurent les pouvoirs publics et les organisations syndicales et patronales représentatives de leur disponibilité pour engager un dialogue sur la base des propositions formulées dans le présent Pacte pour le numérique, et de les amender ou de les compléter, autant que nécessaire, en fonction de leur appréciation sur les conditions actuelles et futures de leur mise en œuvre. C'est en effet dans le cadre d'un dialogue ouvert et inclusif que nous saurons collectivement **résoudre les défis majeurs que la crise du SARS-CoV2 a lancés à notre pays, et trouver les voies d'une dynamique nouvelle au service du développement d'un numérique plus durable, plus responsable et de confiance.**

POINT DE CONTACT DU PACTE POUR LE NUMÉRIQUE

Henri d'Agrain

Délégué général du Cigref

hdagrain@cigref.fr

+33 7 89 20 05 71

CONTACTS PRESSE

Thibault Luret

Cigref

tluret@cigref.fr

+33 6 45 49 93 75

Caroline Fouquet

Syntec Numérique

cfouquet@syntec-numerique.fr

+33 6 99 85 48 24

Esteban Mayan Torres

Syntec Conseil

emayantorres@hopscotchcapital.fr

+33 1 41 34 20 20

Stéphanie Haddad

Tech In France

com@techinfrance.fr

+33 6 66 69 49 33

A background pattern of light blue circles connected by thin lines, resembling a network or molecular structure.

Cigref
RÉUSSIR
LE NUMÉRIQUE

The logo for Syntec Numérique, featuring the letters 'S' and 'N' in a stylized, overlapping font. The 'S' is yellow and red, and the 'N' is green and blue.

SN
syntec numérique

syntec**conseil**

TECH'IN
FRANCE